

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-243

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 07 décembre 2018.

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU** les statuts de l'université ;
- VU** le règlement intérieur de l'université ;
- VU** le compte rendu du conseil de la Faculté de chirurgie dentaire en date du 6 décembre 2018.

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.3 – Tarifs de location des locaux 2019 - Faculté de chirurgie dentaire

Exposé de la décision :

Les tarifs de location de la Faculté de chirurgie dentaire sont approuvés par le conseil d'administration, suite à une politique d'établissement de valorisation de son patrimoine immobilier.

Ces grilles tarifaires sont régulièrement révisées.

Il est proposé au conseil d'administration une nouvelle grille tarifaire concernant la Faculté de chirurgie dentaire (cf. PJ).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstentions : 00 Votes exprimés : 22 Contre : 00 Pour : 22</p>

Fait à Paris, le 23 JAN. 2019

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

EXERCICE 2018

CONSEIL DE FACULTE

Extrait N°1 du Compte Rendu N° 436

Le conseil de faculté s'est réuni le 06/12/2018 en séance plénière, sur convocation du doyen de la faculté de chirurgie dentaire adressée le 21/11/2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 5 - Présentation des tarifs des locations pour 2019

Exposé de la décision :

Historique : Mme GAMBART explique avoir consulté l'APIE (Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat) et le CUSP afin de réévaluer les tarifs de locations pour l'année 2019. L'APIE a effectué une consultation de notre site en 2015, étant donné qu'aucuns travaux sur les salles proposées n'ont été effectués, les valeurs attribuées par l'APIE de 2015 peuvent être conservées.

Proposition de décision soumise au Conseil : Mme GAMBART a procédé à un lissage des prix entre les différentes catégories et à supprimer le taux horaire par rapport aux anciens tarifs.

Ainsi le prix de référence est celui de la catégorie B. Pour la catégorie A : la formule +30% est appliquée, pour la catégorie C : la formule -50% est appliquée et enfin pour les étudiants hors P5 : seulement 10% du prix de référence est demandé. Les tarifs de nuit et du dimanche sont majorés de 25%.

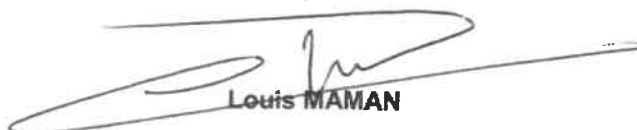
Cf document « Tarifs de location H.T. à compter du 1er janvier 2019 (TVA 20%) - Conseil du 6 décembre 2018 »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les nouveaux tarifs de locations.

Nombre de membres constituant le Conseil :33
Quorum :17
Nombre de membres participant à la délibération :23
Abstentions :0
Votes exprimés :23
Contre :0
Pour :23

Fait à Montrouge, le 10/12/2018

Le Doyen



Louis MAMAN

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

Faculté de chirurgie dentaire

Tarifs de location H.T. à compter du 1er janvier 2019 (TVA 20%) - Conseil du 6 décembre 2018

AMPHITHÉÂTRES	CAPACITÉS	TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF ETUDIANTS HORS UPD	
		Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée
AMPHITHÉÂTRE WOUSSNEL (G1)	500	3 250 €	1 950 €	2 500 €	1 500 €	1 250 €	750 €	250 €	150 €
AMPHITHÉÂTRE LEBONWITZ (G1)	300	1 820 €	1 092 €	1 400 €	840 €	700 €	420 €	140 €	84 €
AMPHITHÉÂTRE DEBRANGE (G2)	300	1 820 €	1 092 €	1 400 €	840 €	700 €	420 €	140 €	84 €
AMPHITHÉÂTRE DARGENT (G4)	100	650 €	390 €	500 €	300 €	250 €	150 €	50 €	30 €
SALLES STANDARDS									
CAPACITÉS		TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF ETUDIANTS HORS UPD	
		Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée
GRANDES SALLES (G3, G4)	40-50	650 €	390 €	500 €	300 €	250 €	150 €	50 €	30 €
MOYENNES SALLES (G3, 25, 26)	30-40	585 €	351 €	450 €	270 €	225 €	135 €	45 €	27 €
PETITES SALLES (G4-1, G4-2, G4-3, G4-4)	10-20	130 €	78 €	100 €	60 €	50 €	30 €	10 €	6 €
SALLES SPECIALISEES									
CAPACITÉS		TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF ETUDIANTS HORS UPD	
		Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée
SALLE DES THESES (C3)	40	650 €	390 €	500 €	300 €	250 €	150 €	50 €	30 €
SALLE DE REUNIONS - GRAND (D1)	40	650 €	390 €	500 €	300 €	250 €	150 €	50 €	30 €
SALLE DE REUNIONS - PETITE (I1)	20	325 €	195 €	250 €	150 €	125 €	75 €	25 €	15 €
SALLES INFORMATIQUES (C1, 500)	20	910 €	546 €	700 €	420 €	350 €	210 €	70 €	42 €
SALLES TP (D2, 27, 28, 31, 36, 103)	20	910 €	546 €	700 €	420 €	350 €	210 €	70 €	42 €
ESPACES									
SURFACES		TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF ETUDIANTS HORS UPD	
		Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée	Forfait Journée	1/2 Journée
ESPACES EXTÉRIEURS (Patio)	100	260 €	156 €	200 €	120 €	100 €	60 €	20 €	12 €
ESPACES INTÉRIEURS (Hall, Cours, tour A, Viguennel)	100	260 €	156 €	200 €	120 €	100 €	60 €	20 €	12 €
COULOIRS (RDC, SS-50d, dévies)	100	260 €	156 €	200 €	120 €	100 €	60 €	20 €	12 €

TARIFS A - DÉJEUNERS, TOUTINAGES, COCKTAIL, SÉANCES PHOTOS, PÉNÉTRATION
 TARIFS B - CONGRÈS EXTÉRIEURS À PARIS, RESTAURANTS, TROUSERS, HORS D'ŒUVRE
 TARIFS C - CONGRÈS OU MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR UNE STRUCTURE DE PARIS DESCARTESES OU UN RC
 TARIFS ETUDIANTS: Sans UPD

LES TARIFS STANDARDS: sont nommés standard et ont été HT qui s'entend de ch 318k. Du lundi au samedi
 LES TARIFS NULL: sont nommés de nuit les tarifs qui s'entendent de 18h à 6h. Du lundi au dimanche. Ces tarifs sont calculés sur la base des tarifs standards HT moins de 10%. Auxquels s'ajoute la rémunération d'un personnel permanent pour l'organisateur de l'événement.
 LES TARIFS DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS: Ces tarifs sont calculés sur la base des tarifs de nuit.

REMUNÉRATION DU PERSONNEL DE PERMANENCE (Jour, weekend, Jour Férié)	* rémunération d'un personnel de nuit : 35€ de l'heure * rémunération d'un personnel le samedi : 19€ de l'heure * rémunération d'un personnel le dimanche : 27€ de l'heure * rémunération d'un personnel un jour férié : 36€ de l'heure
---	--

Forfait 1/2 journée: location de salons de 8h à 14h ou 17h à 18h.
 Forfait journée: location d'un lieu de 8h à 18h.

à la location d'une ou plusieurs places de parking se peut se faire que dans le cas d'une location de salle. Ce tarif est forfaitaire (Hors Taxe). La TVA est de 20%.
 10€ / 1/2 journée / place
 15€ / 1 journée / place

Le nettoyage des locaux est assuré avant et après la location par la faculté. Il est indiqué dans le prix de location.
 Les salles sont équipées de vidéoprojecteurs.
 POUR TOUTES LES SALLES, LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE RESTITUÉ DANS LE MÊME ÉTAT QU'À LA PRISE EN CHARGE.

Le doyen :
 Louis MATHAN